

REPUBLIQUE
FRANCAISE

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de BETHUNE

Canton de
NORRENT FONTES

COMMUNE DE AUCHY-AU-BOIS

Tel Fax : 03 21 0

Envoyé en préfecture le 01/02/2022

Reçu en préfecture le 01/02/2022

Affiché le

ID : 062-216200493-20220124-2022_06-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 janvier 2022

Numéro de la délibération

2022 / 06

L'an deux mil vingt deux, le vingt quatre janvier à 18 heures 30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune d'Auchy-au-Bois, se sont réunis dans la Salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire en date du 17 janvier 2022, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Le Maire, Mesdames GYRE Isabelle, LAIGLE Marie, LAFITTE Virginie, Messieurs DESCHAMPS Jean-Marie, HANNEBICQ Philippe, LE TORIELLEC Alain, PICQUE Pascal, PIERRON Georges, RICHARD Jean-Noël, YELLAS Azdin

Excusés : SZUMNY Elise, DEBOSQUE Gilles, HIBOS Romain

Secrétaire de séance : Madame LAIGLE Marie

Objet de la délibération

**Parc Eolien
sur la Commune
de Lingham**

La séance ouverte,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la préfecture à ouvert une enquête publique sur la demande d'autorisation d'exploiter un Parc éolien,, sur la Commune de Lingham

Il appartient au Conseil Municipal de donné son avis sur cette demande

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 votes contre, 1 abstention

- émet un avis défavorable sur le projet du parc éolien cité ci-dessus.

- **EMET** un avis défavorable sur le projet du parc éolien cité ci-dessus.

Acte rendu exécutoire
par son envoi en Sous-Préfecture
Le 28 janvier 2022

Et publication ou notification
du 28 janvier 2022

Le Maire
Jean-François DELPLACE



Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-François DELPLACE

